

Vague d'attentats terroristes des années 2010, épidémie de Covid-19, multiplication des atteintes à la laïcité, radicalisation des conflits sociaux... A chacun de ces événements, le législateur a répondu par l'adoption de textes (diverses prolongations de l'état d'urgence, loi du 30 octobre 2017 sur la sécurité intérieure, loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire, loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République) ayant pour objet de confier de nouveaux pouvoirs à l'administration ou d'étendre les pouvoirs qu'elle détenait déjà. Le renforcement des pouvoirs de l'administration pour intervenir dans le domaine des libertés a placé le juge administratif en première ligne pour assurer la juste conciliation entre les exigences de l'ordre public et la défense des libertés mises en cause, et a rendu particulièrement visible son intervention.

Face à ces questions, c'est en premier lieu l'existence d'un mouvement général de restriction des libertés qui peut être interrogée, le développement de la compétence même du juge administratif en la matière, de plus en plus concurrente à celle du juge judiciaire, et l'effectivité de son contrôle.

C'est en second lieu la mise en œuvre de ces nouveaux pouvoirs de l'administration qui peut être étudiée, en particulier du point de vue du contentieux soulevé relativement à trois libertés particulièrement concernées : la liberté de religion, la liberté de manifestation et la liberté d'association.

Pour répondre à ces questions, le choix a été fait de les recontextualiser du point de vue de l'évolution générale du droit public français, mais également d'interroger la perception du juge administratif lui-même, des avocats, mais aussi du juge judiciaire et du Défenseur des droits.

Cette journée est prise en charge au titre de la formation continue des avocats.

Entrée libre sur inscription obligatoire auprès de Mme KREUTZ :

karine.kreutz@u-bourgogne.fr

COLLOQUE

Vendredi 7 février 2025 – 9h

Amphithéâtre de la Maison des
Sciences de l'Homme
Campus de l'Université de
Bourgogne Europe

Formation prise en charge au titre de la formation continue des avocats.

JOURNÉE D'ÉTUDE ORGANISÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, LE BARREAU DE
DIJON ET LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

Accès libre sur inscription obligatoire, auprès de Mme Karine KREUTZ : Karine.kreutz@u-bourgogne.fr

MATINÉE

9h Accueil café

9h30 Mot d'accueil

M. le Président du tribunal administratif de Dijon, Mme le Bâtonnier du barreau de Dijon, M. le Président de l'université de Bourgogne Europe

10h Un mouvement général de restriction des libertés ?

Présidence : Margaux Bouaziz
MCF en droit public, univ. de Bourgogne Europe, CREDESPO

10h Les dynamiques de la protection des libertés en France depuis 2015

Anne-Laure Cassard-Valembois
MCF en droit public, univ. de Bourgogne Europe, CREDIMI

10h30 L'évolution de l'office du juge administratif dans la protection des libertés

David Zupan
Président du TA de Dijon

11h L'effectivité du contrôle du juge administratif dans la protection des libertés

Alexandre Ciaudo
Avocat et Professeur d'université, univ. de Franche-Comté, CRJFC

11h30 Table ronde

Alexandra Morot
Juge des libertés et de la détention au TJ de Dijon
Marie Breyse
Chef du Pôle régional BFC Défenseur des droits
Mme Cassard-Valembois, M. Zupan, M. Ciaudo

12h30 Déjeuner sur place

APRÈS-MIDI

14h Le juge administratif et les libertés : illustrations autour de 3 libertés par un magistrat, un enseignant-chercheur et un avocat

Présidence : Eloi Krebs
MCF à l'univ. de Bourgogne Europe, CREDESPO

14h La liberté d'association

Nelly Ach
Magistrate au TA de Dijon
Julien Dechaud
Enseignant chercheur à l'univ. Grenoble Alpes, Docteur CREDIMI
Me Adèle de Mesnard
Avocate

14h30 La liberté de manifestation

Hamza Cherief
Magistrat au TA de Dijon
Mathilde Grandjean
Enseignant chercheur à l'univ. de FC, Docteure CREDESPO
Me Karima Manhouli
Avocate

15h La liberté de religion

Caroline Bois
Magistrate au TA de Dijon
Kenza Jebrane
MCF associée au CREDESPO, univ. de Limoges
Me David Gourinat
Avocat

15h30 Table ronde

Avec tous les intervenants de l'après-midi et M. Achard,
Délégué de la Côte d'Or, Pôle régional BFC Défenseur des droits

Synthèse de la journée

Bernard Quiriny
Professeur, univ. de Bourgogne Europe, CREDESPO